

RENTRÉE JUDICIAIRE 2009 – 2010

RENOUVEAU ET CONCERTATION

Allocution prononcée par
L'HONORABLE J.J. MICHEL ROBERT
Juge en chef du Québec

Palais de justice de Montréal

10 septembre 2009

Monsieur le Bâtonnier de Montréal,
Madame la ministre de la Justice,
Distingués invités,

L'année judiciaire 2008-2009 prend fin ce jour et nous entreprenons une nouvelle année judiciaire 2009-2010. Si j'avais à coiffer en deux mots cette dernière année, je proposerais «*Renouveau et Concertation*».

Renouveau d'abord au niveau du ministère de la Justice avec

l'arrivée de l'honorable Kathleen Weil. J'étais présent lors de son assermentation et j'ai entendu le Premier ministre lui confier spécifiquement la tâche de faciliter l'accès à la justice pour les classes moyennes. La ministre, dès les premières semaines, s'est consacrée à relever ce défi difficile, notamment en rouvrant le chantier de la réforme de la procédure civile, lequel était en veilleuse depuis les derniers amendements apportés au *Code de*

procédure. Cependant la ministre l'a fait dans un nouvel esprit de simplification du processus judiciaire et en concertation avec tous les intervenants du système de justice, juges, avocats, notaires, professeurs de droit et administrateurs judiciaires. Ces consultations ont porté fruit et nous devrions normalement nous pencher sur un projet plus précis prochainement. Dans ce processus de simplification, il faut éviter les

clivages juridictionnels et géographiques.

Renouveau aussi au niveau de la Cour d'appel où nous avons accueilli en cours d'année trois nouveaux juges, y compris un nommé il y a à peine deux jours.

En janvier 2009, le juge Jacques Léger de la Cour supérieure, spécialiste reconnu en matière de propriété intellectuelle est venu se joindre à notre équipe. Il a

remplacé Pierrette Rayle qui a décidé de prendre sa retraite à la fin de l'année 2008. Il faut souligner la contribution exceptionnelle de la juge Rayle notamment en droit de la famille.

À la fin de 2008, l'honorable Jean-Louis Baudouin, le gardien de l'intégrité du droit civil au sein de la Cour d'appel nous a quittés pour entreprendre une troisième carrière dans un cabinet d'avocats, après

celle à l'université et celle à la magistrature.

Son départ a laissé un grand vide comblé en partie par la nomination du doyen Nicholas Kasirer en juillet dernier. Il a remplacé Louise Otis qui, après 20 ans de carrière à la Cour supérieure et à la Cour d'appel, a choisi de relever de nouveaux défis car elle est trop jeune pour la retraite.

Après avoir été la pionnière de la médiation judiciaire au Québec et au Canada, elle étend maintenant ses activités sur le plan national et international. Elle a mis sur pied, récemment, avec d'autres intervenants du monde de la justice, la Conférence canadienne de médiation judiciaire dont le siège social est dans l'édifice Ernest Cormier et l'association internationale de médiation judiciaire dont le colloque de

fondation se tiendra à Paris en octobre 2009.

Le juge Kasirer apporte à la Cour d'appel la compétence reconnue d'un privatiste civiliste allié à une bonne connaissance de la *common law*.

Cet avantage pour la Cour est loin d'être négligeable dans un contexte où la convergence entre les deux grandes traditions

juridiques est de plus en plus prononcée.

À la fin du mois d'avril, l'honorable Jacques Delisle a pris une retraite bien méritée. Sa contribution à la qualité de la langue de nos arrêts tant en français qu'en anglais a été remarquable et la publication de la note «*La forme*» à l'ensemble de la magistrature a permis la diffusion de son érudition linguistique.

Renouveau à la Cour du Québec avec la fin du mandat de René de la Sablonnière à titre de juge en chef associé et la nomination de Mario Tremblay pour le remplacer. Au premier, il faut dire merci et bonne chance dans la poursuite de sa carrière et au second nos meilleurs vœux de succès dans ce nouveau poste.

Mais un autre changement important est survenu, il y a à peine quelques jours. En effet, Guy

Gagnon, dans la septième et dernière année de son mandat, a été nommé à la Cour d'appel du Québec. Il remplace le juge Benoît Morin, à Québec, qui deviendra surnuméraire le 27 septembre prochain. Nous le félicitons chaleureusement et l'accueillons avec enthousiasme.

Le juge Rolland et moi avons eu le plaisir de présider l'ouverture des tribunaux à Amos avec le juge en chef Gagnon, la semaine

dernière. C'était une première dans l'histoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, d'avoir la présence des trois juges en chef du Québec pour l'ouverture des tribunaux. Nous avons été reçus avec chaleur par 85% des membres du Barreau local venus de partout dans ce territoire immense. Le lendemain, à 7 h, le juge Gagnon a voulu nous faire visiter la Cathédrale d'Amos, magnifique édifice d'inspiration romano-byzantin construite par les

habitants d'Amos eux-mêmes sous la direction de l'architecte Beaugrand-Champagne un peu comme à l'époque des corvées au Moyen-Âge.

Alors que nous étions à sonder les portes de la Cathédrale, comme par l'opération du Saint-Esprit, la préposée arrive. Le juge Gagnon lui explique, d'un ton ferme, qu'elle doit ouvrir les portes de la Cathédrale pour la faire voir aux trois juges en chef et au bâtonnier

sortant et non sorti comme il le dit lui-même, Gérald R. Tremblay. La préposée s'exécute avec grâce et c'est là que j'ai compris qui était le vrai juge en chef du Québec, au moins en Abitibi.

Elle nous fait visiter la Cathédrale toutes lumières allumées et nous fait voir la crypte où repose le père de l'Abitibi, le ministre Louis Authier qui distribuait les terres aux colons au début des années 1900.

Nous quittons alors l'église, remontons dans les voitures afin de se rendre à Val-d'Or et, à la grande stupéfaction de tous, on entend tout à coup les cloches de la Cathédrale sonner à toute volée. Les paisibles citoyens d'Amos se demandent encore qui a fait sonner les cloches de la Cathédrale à 7 h le vendredi matin, 04 septembre 2009 et à quelle fin.

Renouveau aussi du côté du Barreau du Québec où des réunions régulières ont été instaurées entre le Conseil général du Barreau et les représentants de la magistrature, réunions qui, je crois, rendront possible la concertation nécessaire pour mettre en œuvre les réformes pour améliorer l'accès à la justice.

Si Champlain revenait nous voir à Montréal, 400 ans après avoir fondé Québec en 1608, en y construisant l'Abitation, début de la

colonisation française en Amérique, il serait passablement perdu, lui qui avait traversé l'Atlantique 28 fois dans sa vie à bord de voiliers très lents. Il se verrait, en quelques heures, transporté par un bateau volant à l'aéroport de Montréal où il monterait à bord d'un carrosse sans chevaux pour se rendre au Palais de Justice de Montréal. Imaginez son dépaysement en entrant dans une tour contenant 18 étages et 97 salles d'audience.

Mais une fois entré dans cette salle d'audience, il reconnaîtrait facilement l'endroit où il se trouve.

Il verrait, en avant, sur une estrade, des hommes revêtus de robes du moyen-âge de couleur rouge. Il en verrait d'autres vêtus de robes noires s'adressant aux premiers et parlant au nom d'un justiciable. Il verrait un greffier rédigeant un procès-verbal de

façon manuscrite. Rien n'a vraiment changé en 400 ans.

Je crois honnêtement que les sciences physiques au cours du dernier siècle ont progressé à un rythme beaucoup plus rapide que les sciences humaines spécialement en matière de communication.

À l'heure de l'Internet instantané et planétaire, le système de justice doit évoluer

pour réduire le fossé entre sciences physiques et sciences humaines.

Il doit évoluer par l'adoption des nouvelles technologies visioconférence, audition à distance, production électronique des procédures, la constitution du dossier électronique et l'accélération de la prise de décision. Le public en général, ne tolérera pas longtemps nos façons moyenâgeuses de rendre la justice,

lui qui est habitué à commander un livre par Internet, le payer immédiatement avec une carte de crédit et qui le reçoit le lendemain par la poste.

Faisons en sorte que dans quelques années, Champlain ne pourra plus dire qu'il se trouve dans une salle d'audience d'une Cour de Justice. Je souhaite à tous une bonne année judiciaire.

Merci.